



HÔTEL DE VILLE  
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**Procès-Verbal du conseil municipal**  
**Séance du jeudi 6 avril 2023**

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents (15)** : Alain SANCHEZ, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole ROBERT, Rémi ROUX

**Pouvoirs (4)** : Dominique BARNÉOUD à Alain SANCHEZ, Guillaume PONCET à Sandrine REYMOND, Éric RIPPERT à Alice PRUD'HOMME, Serge THIVOLLE à Christine LAZARINI

**Etaient absents excusés (4)** : Dominique BARNÉOUD, Guillaume PONCET, Éric RIPPERT, Serge THIVOLLE

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), le Maire ouvre donc la séance à 20h30.

⇒ Madame Alice PRUD'HOMME étant arrivée à 20h35 et Monsieur Rémi ROUX à 20h41, ils ne prennent donc pas part au vote de la première délibération.

\*\*\*\*

---

***I. Désignation du secrétaire de séance***

---

Fabienne BIANCHI est désignée secrétaire de séance.

---

***II. Délibérations approuvées.***

---

### 1. Fixation des taux de fiscalité directe

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 113.69 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	12.43 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	113.69 %

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

### 2. Subventions versées aux associations

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de verser les subventions suivantes pour l'année 2023 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant 2023 en €
ASS.DES AMIS DE L'ARBRE A L'OUVRAGE	250 €
AMAC	350 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	3.000 €
AMMAC (Association de Marins et Marins Anciens Combattants) Briançon/Embrun	150 €
APRÈS LA PLUIE	400 €
AAPMA LA GAULE VAUDOISE	250 €
ARNICA MONTANA	400 € <sup>(1)</sup>
ATHLÉ TRAIL EN ARGENTIÉROIS	2.000 €
CLUB FACE pour le TAB	2.000 €
CLUB SAINT-JEAN DES LOISIRS	1.500 €
CLUB DU VIEUX MANOIR	2.000 € <sup>(2)</sup>
COLLEGE LES GIRAUDES (Porquerolles 2023)	1.200 € <sup>(3)</sup>
COMPTOIR DES ASSOS	200 €
CONFRERIE SAINT-MICHEL	100 €
CONFRERIE SAUCISSE AUX CHOUX	800 €
ECHO DES GLACIERS	10.000 €
FESTIVAL BRASSENS (Association <b>AUTOUR DE BRASSENS</b> )	2.500 €
FNACA	400 €
LEGTA DIGNE-CARMEJANE	50 €
LES ENSEIGNES DU PAYS DES ÉCRINS	200 €
HOULE DOUCE pour 2 <sup>ème</sup> édition FISH	500 €
LES P'TIOTS DE LA DURANCE	150 €
LES RADELIERS DE LA DURANCE	1.500 € <sup>(4)</sup>
MUSIQUES EN ECRINS	2.500 €

RAM	1.000 €
SAINT-HUBERT VAUDOISE	800 € + 9.300 € <sup>(5)</sup>
SOUVENIR FRANÇAIS	250 €
THEÂTRE DU BRIANÇONNAIS	5.000 €
VERTICAL ÉCRINS pour ICE 2023	3.000 €

<u>CANAUX</u>	Montant 2023 en €
ASA DE LA BESSEE	800 €
ASA DE L'ECHAILLON	Équivalent prêt de matériel pour 800 €
ASA DE L'UBAC	800 €

<u>ÉCOLES</u>	Montant 2023 en €
EGLISE	F : 704 € (32 € x 22 élèves)
LA BESSEE	F : 4.608 € (32 € x 144 élèves) Voyage : 4.841 €
PLAN D'ERGUE	F : 1.632 € (32 € x 51 élèves)

<b>Soit un total de :</b>	<b>65.135 €</b>
---------------------------	-----------------

- (1)- Sous réserve de la réalisation de deux animations pendant l'été sur le territoire communal en 2023.
- (2)- Sous réserve de la réalisation effective du chantier à la mine d'argent pendant l'été 2023.
- (3)- Voyage à Porquerolles en septembre 2023 (50 € par élève, 24 élèves soit 1.200 €).
- (4)- Pour la réalisation de la 24<sup>ème</sup> reconstitution des Radeaux de la Mémoire les 3 et 4 juin 2023.
- (5)- Location des domaniaux.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

### 3. Vote des budgets primitifs (camping municipal, eau, principal)

Plusieurs commissions des finances et élargies à tout le conseil municipal ont permis de travailler sur les budgets de la commune, de l'eau et du camping.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2023 comme suit :

#### Budget camping :

CAMPING	Dépenses	Recettes
Exploitation	32 854.94 €	32 854.94 €
Investissement	53 191.19 €	53 191.19 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le Budget Primitif 2023 du camping municipal « Les Écrins »,
- Décident de voter le présent budget 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

#### Budget eau :

EAU	Dépenses	Recettes
Exploitation	358 165.09 €	358 165.09 €
Investissement	745 098.94 €	745 098.94 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le Budget Primitif 2023 de l'Eau,
- Décident de voter le présent budget 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

#### Budget principal :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 809 596.80 €	3 809 596.80 €
Investissement	1 292 836.75 €	1 292 836.75 €



Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le Budget Primitif 2023 de la commune,

- Décident de voter le présent budget 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de séance Madame Fabienne BIANCHI 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 14 avril 2023	PV publié le 14 avril 2023